



MAIRIE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 JUILLET 2015

Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres présents : RAFFIN Jean-Claude - THEOLIER Thierry - CHEVALLIER Sabine - MASOCH Gérard - THOMAS Louis - FACON Christian - RATEL Chantal - SIMON Christian - LETT Xavier - PERRI René - FRIQUET Claude - DA LAMA Marie - TEYSSIER Yannick - BOTTE Géraldine - MOREAU Dominique - PASTEL Denis - JAMMES Sandrine - GINDRE Gabrielle - PETINOT Laurence

Absente excusée : CRASEZ Angeline

Absents ayant donné Procuration : SELTZER Nicole à CHEVALLIER Sabine - CHIAPUSSO Aline à RAFFIN J.Claude - BILLOIR Julien à THEOLIER Thierry

Conseillers en exercice : 23

Quorum : 12

Présents : 19

Pouvoirs : 3

Votants : 22

Monsieur Christian SIMON a été élu secrétaire

=====

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2015

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 28 mai 2015.

1. RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 2 abstentions (Mme Dominique MOREAU - M. René PERRI), Monsieur Xavier LETT ne prenant pas part au vote, prend acte de la présentation du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2014.

3. CONVENTION «PASS COSY» A INTERVENIR AVEC LA MAISON DU TOURISME DE LA NORMA POUR L'ACCES AU MUSEO BAR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention «carte pass Cosy» à intervenir avec la Maison du Tourisme de La Norma qui permettra aux titulaires de cette carte de bénéficier des tarifs préférentiels du Muséobar institués pour les détenteurs de pass touristiques et assimilés.

Cette convention est conclue pour la durée de la saison d'été 2015, soit du 4 juillet au 28 août 2015.

4. BAIL TELEDIFFUSION DE FRANCE (TDF) / COMMUNE DE MODANE : APPROBATION DE L'AVENANT N°1

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant N°1 au bail avec TDF pour le relais Modane II au lieu-dit Le Soudet pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2020 et Monsieur le Maire est autorisé à le signer.

5. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA SAEML IMMOBILIERE

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 1 abstention (Mme Laurence PETINOT), désigne les élus ci-dessous pour représenter la commune de Modane à la SAEMLI IMMOBILIERE :

- RAFFIN Jean-Claude
- THEOLIER Thierry
- MASOCH Gérard
- RATEL Chantal
- LETT Xavier
- BILLOIR Julien
- THOMAS Louis

6. ACCORD CADRE DE MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE RELATIF A L'AMENAGEMENT DE LA STATION DE VALFREJUS

L'accord cadre a pour objet une action s'apparentant à une opération d'urbanisme d'ampleur qui nécessite la pérennité de la mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sa cohérence globale dans le temps et l'espace, en prenant en compte les contraintes de délais de mise œuvre (procédures administratives d'aménagements, mise en compatibilité des documents d'urbanismes...), de délais techniques inhérents au contexte (opérations en site occupés, opérations diffuses sur un périmètre large...) et des engagements financiers de la commune.

Les marchés subséquents à l'accord cadre auront pour objet des missions de maîtrise d'œuvre urbaine suivantes :

- Création d'un parking mini-golf ;
- Aménagement d'un parking d'entrée de ville ;
- Aménagement de la rue du Cheval Blanc ;
- Aménagement de la liaison Thabor – Centre ;
- Création d'une « place » du Thabor ;
- Aménagement de liaison avec les voiries existantes ;
- Aménagement d'un espace de stationnement à proximité de l'Office du Tourisme ;
- Réaménagement du stationnement viaire existant ;
- Réfection de la place centrale de la station ;
- Mise en place de cheminements piétons ;
- Réaménagement de plusieurs parkings existants ;
- Création de stationnement le long d'une voirie ;
- Aménagement d'un espace de luge ;
- Reprise de la signalétique de la station ;

Le montant prévisionnel de l'opération est d'environ 3.2 millions d'euros hors taxes de travaux.

Le coût global de cette prestation de maîtrise d'œuvre est estimé à 10% du montant des travaux soit un coût prévisionnel de 320 000 € HT.

Il est lancé une procédure négociée relative à un accord cadre de maîtrise d'œuvre en application des articles 74 et 35.1 2° du code des marchés publics. La phase de candidature se termine le 15/07/2015.

Dans le cadre de cette procédure négociée, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'enveloppe financière et les éléments du programme qui ont été présentés,
- De prendre note de la composition du jury définie par arrêté de Monsieur le Maire n°122/2015 du 15 juin 2015,
- d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre la procédure négociée.

7. SUBVENTION A L'ASSOCIATION « MODANE VOLLEY-BALL »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une subvention d'un montant de quatre cent euros (400 €) à l'association sportive « Modane Volley-Ball » pour participer aux frais de déplacements et d'entretien du matériel.

8. OPERATION D'AMELIORATION D'UN POSTE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE : CONVENTION DE PARTENARIAT ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION (ERDF) / COMMUNE DE MODANE / SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DES SAVOIE (SAES)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat relative au maintien en bon état de l'aspect du poste de transformation publique d'électricité « Les Sarrazins » situé rue du Cheval Blanc, à intervenir avec ERDF et la SEAS et Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

9. REDEVANCE POUR OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Il est rappelé à l'assemblée qu'une délibération concernant la redevance pour occupation du domaine public avait été prise le 30 mars 2011 pour fixer le montant par secteur et que l'occupation privative du domaine public est obligatoirement assujettie au paiement d'une redevance dont le montant est fixé par le Conseil Municipal.

Il est cité l'article L2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques : « Toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L.1 donne lieu au paiement d'une redevance ».

Aujourd'hui, il convient que le Conseil Municipal abroge cette délibération et fixe les tarifs par secteur et nature d'occupation (terrasses aménagées, autres surfaces) du domaine public.
Monsieur THOMAS propose de facturer à 6 € le m² au lieu de 5 € les autres surfaces du périmètre communal.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 8 contre :

- Abroge la délibération du 30 mars 2011 relative à la redevance pour occupation du domaine public fixant le montant par secteur,
- Adopte Les tarifs applicables pour l'année 2015 selon le tableau ci-dessous :

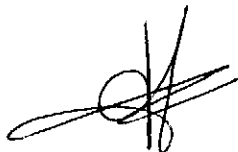
	Prix au m ²
Secteur Valfréjus	24 €
Autre lieu du périmètre communal :	
➤ terrasses aménagées (bois).....	15 €
➤ Autres surfaces.....	5 €

- Charge Monsieur le Maire de prendre un arrêté pour chaque demande.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 22h15.

Le Secrétaire de séance,

Christian SIMON



A Modane, le 2 juin 2015

Le Maire,

Jean-Claude RAFFIN

